

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS TURCS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS TURCS

PAR

E. BLOCHET

Conservateur-adjoint au Département des Manuscrits.

TOME Ier

Ancien fonds, nos 1-396.

Supplément, nos 1-572.

Preußische Staatsbibliothek Berlin

PARIS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

58, rue de Richelieu

M DCCCC XXXII

AVERTISSEMENT

Le présent catalogue contient la description de 1815 livres turcs, tant écrits dans la langue turk-orientale que dans l'idiome parlé en Anatolie et aux rives du Bosphore, dans les états qui furent soumis à la puissance des descendants d'Ertoghroul; ils sont répartis en deux séries d'importance numérique très inégale, l'Ancien fonds, avec 396 manuscrits, le n° 357 comprenant soixante et un fascicules, le Supplément, avec 1419 volumes.

Un inventaire succinct, mais exact, de l'Ancien fonds, les titres transcrits en lettres latines, suivant une classification méthodique, a été imprimé en 1739, dans le premier volume, contenant les *Codices orientales,* du *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ,* pages 305-339, d'après les descriptions d'Armain, qui, en 1735, sous le règne de Louis XV, fut chargé de rédiger un inventaire des manuscrits persans et turcs de la Bibliothèque du Roi, les livres écrits en arabe étant confiés aux soins d'Ascari[1].

1. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale,* tome I, page 413. Ce projet avait été conçu sous Louis XIV, mais n'avait pas été mis à exécution; Armain, premier drogman à Alexandrie, céda, en 1725, pour une somme notablement inférieure à celle qu'il avait demandée, huit livres arabes, persans et turcs, à la Bibliothèque du Roi (*ibid.*, page 376); la liste de ces manuscrits, « avec l'estimation qui en a été faite par M. de Fienne, interprète de la Bibliothèque de Sa Majesté en langue arabe », a été publiée par M. H. Omont, *Missions archéologiques en Orient aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles,* page 770; Armain, qui avait estimé ces huit volumes à 1660 livres, finit par se contenter de 560. En 1747-1749, bien après l'achèvement du Catalogue de la Bibliothèque royale, il fut envoyé à Constantinople, avec la mission, qui ne donna que de médiocres résultats, d'acheter des livres orientaux pour la Bibliothèque royale (*Le Cabinet des manuscrits,* t. I, p. 419). Les notices d'Armain sont écrites en français; elles sont très inférieures à celles que rédigea Ascari pour les livres arabes.

Ce catalogue devait remplacer l'inventaire qui avait été dressé, en 1682, par Nicolas Clément, dans un ordre méthodique, mais sous la forme de notices beaucoup trop concises[1], et après la rédaction duquel un certain nombre de volumes étaient entrés dans les collections du Roi, en particulier ceux qui avaient fait partie de la bibliothèque de Colbert, et qui passèrent dans celle de Louis XV en 1732[2].

Les livres turcs étaient inventoriés dans le catalogue de Nicolas Clément sous les nos 1229-1471, avec un grand nombre de cotes multiples, et son auteur avait pris le soin d'indiquer d'une manière très précise la provenance de ces volumes, en donnant le nom des personnages auxquels ils avaient appartenu avant d'aller prendre leur place sur les rayons de la Bibliothèque royale : Bigot, Du Ryer, seigneur de la Garde-Malezair, consul pour le Roi aux Échelles du Levant, qui parlait assez couramment le turc pour se permettre d'adresser au Padishah un discours en sa langue, qui traduisit le Koran de

1. Ce catalogue a été publié par M. H. Omont, *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale*, tome III, p. 230.

2. Quelques livres qui auraient dû figurer dans le catalogue de 1739 se trouvent aujourd'hui dans le Supplément, tel le manuscrit ouïghour de l'Apocalypse de Mahomet et du Mémorial des saints (Supplément 190), inscrit par Baluze dans l'inventaire des manuscrits de Colbert, sous le no 2367, en termes assez inexacts : « Codex tartaricus sive mongolicus, in quo describitur iter Mahometis ad cœlum, auctore Ferdaddinactar (*sic*). » Ce livre fut acquis à Constantinople, par Galland, le 14 janvier 1672 (*Journal*, éd. Ch. Schefer, t. I, p. 29), pour l'ambassadeur, M. de Nointel, qui à son retour l'offrit sans doute à Colbert. Il est étonnant de voir Galland lui donner, dans son *Journal* (ms. français 6088, folio 6 verso), le titre singulier de عاجايب الامقلوقت (*sic*), pour عجايب المخلوقات, lequel titre n'est d'ailleurs pas celui de l'un ou de l'autre des ouvrages contenus dans ce manuscrit, avec une accumulation de fautes et de barbarismes qui surprennent sous sa plume, autant que celui de تزكره شوارا (*sic*, pour تذكرهٔ شعرا), qu'il donne, au folio 108 verso, à une histoire des poètes turcs. Il semble que l'abbé de Targny, que l'abbé Bignon avait chargé de préparer l'impression du catalogue des *Codices orientales* de la Bibliothèque du Roi, après avoir inutilement communiqué ce volume à Étienne Fourmont (lettre du 10 mai 1736, ms. n. a. fr. 12289, fol. 36 vo), ainsi qu'à plusieurs autres orientalistes (*Journal d'Ant. Galland*, p. 280), dut renoncer à en obtenir une notice exacte ; ce qui n'empêchait point qu'on ne le communiquât, puisque, avant 1820, Abel Rémusat le consulta pour ses *Recherches sur les langues tartares* (p. 252).

l'arabe, et du persan, le Goulistan, Galland, Gaulmin, Paul Lucas, le cardinal Mazarin, Thévenot, le Père Wansleben, dont les manuscrits sont parmi les plus précieux de la Bibliothèque nationale [1].

Le Supplément du fonds turc, comme ceux des fonds arabe et persan, fut constitué, à partir de 1739, par les acquisitions nouvelles, qui ne tardèrent pas à dépasser de beaucoup l'Ancien fonds, par le transfert à la Bibliothèque de la République des collections qui avaient appartenu aux Ordres religieux, ou aux établissements supprimés, à Saint-Germain-des-Prés, où étaient conservés les manuscrits de Renaudot et ceux du chancelier Séguier, que Coislin légua à la célèbre abbaye, à la maison de l'Oratoire, à l'abbaye de Saint-Victor, à la Sorbonne, dont tous les livres orientaux provenaient du cardinal de Richelieu ; par le dépôt des manuscrits pris au Caire, par l'armée française, lors de l'expédition d'Égypte, quelques-uns remis par « le citoyen Monge, au nom du général Bonaparte », les autres par les soins du général Menou ; par le transfert, sous le second Empire, à la Bibliothèque impériale, de tous les manuscrits orientaux qui appartenaient aux bibliothèques publiques de Paris, l'Arsenal, Sainte-Geneviève, la Mazarine ; par l'entrée à la Bibliothèque, soit par acquisition, soit à la suite de dons ou de legs, de très nombreux volumes, qui appartinrent à Anquetil-Duperron, à Cardonne, à Delaporte, à Ducaurroy, à Galland, à Leroux-Deshauterayes, à bien d'autres ; enfin, dans les ultimes années du XIX^e^ siècle et au commencement du XX^e^, des collections de Charles Schefer [2] et de J.-A. Decourdemanche.

Ce fut seulement à une date voisine de l'année 1835 que Reinaud, alors conservateur-adjoint pour les manuscrits orientaux à la Bibliothèque royale, donna au Supplément turc une forme définitive. Autant qu'il est possible d'en juger par l'In-

1. Des listes de manuscrits rapportés des Échelles par Galland, Paul Lucas, le Père Wansleben, ont été publiées par M. H. Omont, dans le second volume des *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Paris, 1902.

2. Celle-ci, particulièrement importante, renfermait 239 manuscrits turcs (n^os^ 957 à 1194), qui ont été décrits dans un catalogue publié en 1900.

ventaire que cet érudit rédigea à cette date, tant pour le fonds turc que pour le fonds persan, puisque les registres antérieurs n'ont pas été conservés, les collections rapportées par Anquetil, par Ducaurroy, par leurs émules, avaient conservé leur individualité et leur autonomie, alors que les manuscrits qui étaient entrés isolément sur les rayons de la Bibliothèque, par suite d'acquisitions ou par l'effet de dons, avaient formé un premier, puis un second Supplément.

Cette classification aboutit au désordre, ce qui détermina Reinaud à réunir en une série unique les deux Suppléments et les livres turcs qui faisaient partie des collections orientales conservées à la Bibliothèque royale, et à rédiger, sous le titre de « Supplément turc », un inventaire très succinct, qu'il écrivit de sa main, en le classant suivant le même ordre méthodique qui avait été suivi dans le *Catalogus codicum orientalium Bibliothecæ regiæ*, jusqu'au n° 455 ; il exécuta ce même travail, suivant les mêmes principes, dans des conditions identiques, pour le Supplément persan, jusqu'au n° 945, après quoi, ces inventaires sommaires, qui sont des registres d'entrée plutôt que des catalogues, furent continués, sans aucun ordre possible, suivant les hasards des dons et des acquisitions.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS TURCS

PAR

E. BLOCHET

Conservateur-adjoint au Département des Manuscrits.

TOME II

Supplément, nos 573-1419.

Preußische Staatsbibliothek Berlin

PARIS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

58, rue de Richelieu

M DCCCC XXXIII